

Ensemble, Lorry Mardigny avance

LORRY



MARDIGNY

Bulletin
Municipal n°10
Janvier 2019



Source : centenaire.org

Centenaire de la fin de la
première guerre mondiale
1914 - 1918

Un peu d'histoire et de mémoire...



www.lorry-mardigny.info



Ne pas jeter sur la voie publique

SOMMAIRE

- **Meilleurs Vœux 2019** _____ **P2**
- **Economie d'énergie, retour d'expérience** **P2**
- **Fiche pratique** _____ **P3**
 - Coordonnées / Horaires mairie
 - Assistante sociale (CCMM)
 - Conseillère en protection sociale (CCMM)
 - Etat Civil
 - DAE
- **Centenaire de la fin de la première guerre mondiale 1914 - 1918** _____ **P4/5**
- **Saint Nicolas** _____ **P6**
- **Ce que vous devez savoir** _____ **P7**
 - Les dangers du monoxyde de carbone
- **Départ de Séverine** _____ **P8**
- **Sécurité communale** _____ **P9/10**
- **Libre expression** _____ **P11/12**

Le Maire, les Adjointes et les conseillers municipaux vous souhaitent à chacune et chacun d'entre vous leurs meilleurs vœux pour l'année 2019 qui débute. Santé et prospérité pour vous et vos proches !



ECONOMIE D'ÉNERGIE, RETOUR D'EXPÉRIENCE

Durant le dernier trimestre 2017, la municipalité a mis en place la coupure nocturne de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin (sauf périodes de fêtes). Après une année d'expérimentation, il est temps de faire un premier bilan de cette disposition.

Sur une même période, les factures d'électricité de 2018 comparées à celles de 2017 nous amène à constater une économie 2038.20 euros. Cette somme représente une baisse de 25.8 % du budget électricité de la commune et ceci malgré l'augmentation du coût de l'électricité.

Il faut noter qu'aucun incident, notamment la recrudescence des cambriolages, lié à l'extinction de l'éclairage public n'est à déplorer dans notre village.

En plus de l'aspect financier non négligeable, cette pause nocturne a un effet positif pour la protection de l'environnement. En effet, la faune nocturne et la flore de nos campagnes bénéficient directement de la nuit noire. Ce sont aussi 19800 Kw/h d'électricité (-33.47%) qui n'ont pas été consommés, représentant presque 2 tonnes d'équivalent/carbone en moins dans l'empreinte environnemental de notre commune.



LA FICHE PRATIQUE

Coordonnées

Mairie de Lorry-Mardigny

28, rue de Metz

57420 LORRY-MARDIGNY

Tél : 03 87 69 90 08

e-mail : mairie.lorry-mardigny@wanadoo.fr



Horaires



Mardi et jeudi de 17h00 à 19h00.

En dehors de ces horaires, il n'y a pas de réception du public au secrétariat de la mairie, sauf sur rendez-vous.

Permanence des élus :

Samedi de 11h00 à 12h00 (de préférence sur rendez-vous).

Assistante sociale (CCMM)

Une conseillère vous aide à évaluer la situation sociale, économique, psychologique des particuliers et des familles (enfance, adolescence, insertion, aide et maintien au logement, budget...). Elle informe sur les droits aux prestations sociales, médicales et oriente vers les lieux spécialisés.

Tous les mardis de 09h30 à 12h00.

Prendre rdv au 03.83.82.35.81 - Muriel DOMINA

Conseillère en protection sociale (MSA)

Le 2^{ème} jeudi du mois

Prendre rdv au 03 83 81 91 69 - Mme KEDINGER

ETAT CIVIL

Naissances

- Jenny GODAN MASSINI, le 27 juin 2018, chez Sandra MASSINI et Jonathan GODAN
- Ilyan VIGNERON, le 25 juillet 2018, chez Stéphanie et Loïc VIGNERON
- Capucine NEISSE, le 21 août 2018, chez Sandra BEGRAND et Christophe NEISSE
- Mia POIRÉ, le 17 octobre 2018, chez Morgane CARRETON et Stéphane POIRÉ
- Julia BLAISE, le 26 novembre 2018, chez Séverine BALDASSO et Jonathan BLAISE
- Alice HELALI, le 28 novembre 2018, chez Sarah HELALI



Décès

- BRIANZA Alfred, le 04 octobre 2018

Mariage

- Elodie CHARVET et Stéphane MAIRE, le 11 août 2018

INFORMATIONS

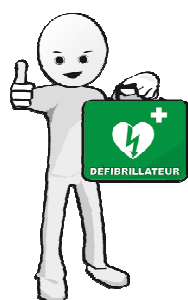


2 défibrillateurs sont installés respectivement façade de la mairie à Lorry et façade de l'ancienne école de Mardigny.

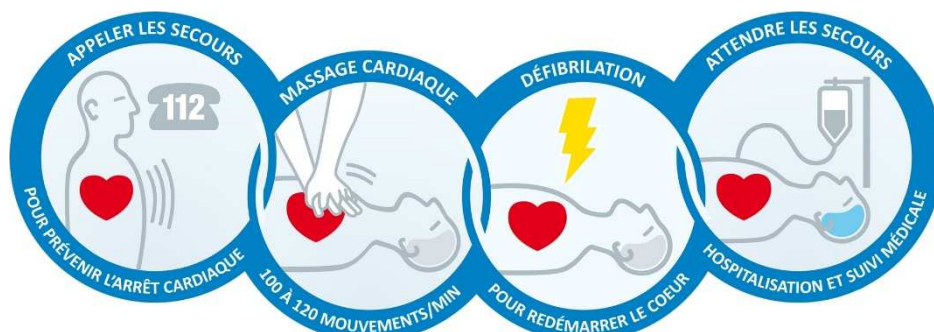
Ce dernier reçoit régulièrement des jets de ballons mettant en péril son bon fonctionnement.

Rappelons que ces défibrillateurs sont destinés à sauver des vies.

Leur utilisation est simple, il suffit de les mettre en marche et de vous laisser guider. Plus d'info sur <https://www.secourisme.net/>



A vous de SAUVER



Centenaire de la fin de la première guerre mondiale 1914 - 1918

L'association des anciens combattants section d'Augny, a souhaité marquer solennellement avec les municipalités, les cérémonies du centenaire de la signature de l'armistice et la fin des combats. Ce 11 novembre 2018, les cérémonies successives se sont déroulées aux différents monuments aux morts des communes d'Arry, Lorry-Mardigny, Marieulles-Vezon et Fey. En accord avec les conseils de fabrique, toutes les cloches de nos villages ont pu sonner à 11 heures, comme toutes les cloches de France. Un merci à tous les loreymardéniens qui se sont déplacés au monument aux morts. Un merci tout particulier à la jeune Clothilde qui a accepté de lire une lettre d'un poilu devant le parterre d'officiels.

Un peu d'histoire et de mémoire.

Ce conflit a fortement impacté la commune de LORRY-MARDIGNY. Nous étions en territoire allemand depuis le traité de Francfort en 1871, et commune frontalière au moment de la déclaration de guerre. Le front étant rapidement stabilisé à la limite des portées de canons des forts de Verny (Feste Wagner), dès l'automne 1914, les côtes de Lorry et de Mardigny, dominant les vallées de la Seille et de la Moselle, du fait de leur intérêt stratégique, ont été massivement fortifiées avec des ouvrages de campagne bétonnés et la réalisation de réseaux de tranchées. Ces ouvrages sont toujours visibles et marquent durablement le paysage. Les troupes allemandes occupaient les 2 châteaux et ainsi que tous les hébergements pouvant être réquisitionnés.

Le soldat français, Fortuné POUGET, cavalier du 12ème chasseur, a été tué le 4 août 1914 à 11H50, par les troupes allemandes stationnées sur la côte de Mardigny, alors qu'il montait la garde à proximité d'une borne frontière entre les territoires de Bouxières sous Froidmont et de Mardigny. Il est le premier soldat français tombé au champ d'honneur après la déclaration officielle des hostilités.

Notre village a payé un lourd tribut durant ce conflit, parfois soumis aux pilonnages d'artillerie selon l'avancement du front, à des bombardements, causant des destructions et parfois des pertes civiles.

Notre plaque commémorative située devant l'église de Lorry ne porte aucun nom. On y devine le réemploi de l'ancienne stèle initialement adossée à proximité de l'entrée de l'église, sur laquelle figuraient les victimes militaires et civiles, nées à Lorry-Mardigny, morts durant ce conflit. Les voici pour se rappeler à eux :

BELLO Jules,

Armée Allemande, 153e Régiment d'Infanterie
Mort en 1915 à KALVARIJA (Russie, auj. Lituanie)

GUERQUIN Marcel

Armée Allemande, 26e Régiment d'Infanterie
Mort en 1917 à MAICANESTI (Roumanie)

BERREAU Paul

Armée Allemande, 13e Régiment d'Infanterie
Mort en 1915 à AUBERS (Nord)

LAUGUSTIN Justin

Armée Allemande, 131e Régiment d'Infanterie
Mort en 1917 à INSTERBURG (Prusse-Orientale, auj. Russie)

CABAILLOT Marcel

Armée Allemande, 376e Régiment d'Infanterie
Mort en 1918 à HARBONNIÈRES (Somme)

MONCELLE Emile

Armée Allemande, 12e bataillon
Mort en 1918 à KÖNIGSBERG (Prusse-Orientale, auj. Russie)

FÉLIX Joseph

Armée Allemande, 335e compagnie d'intendance
Mort en 1918 à BUCAREST (Roumanie)

NICOLAS Joseph

Armée Allemande, 16e régiment d'artillerie
Mort en 1916 à RÖDERSHEIM (Rhénanie-Palatinat, Allemagne)

FISCHER Michel

Armée Française, 226e Régiment d'Infanterie
Mort en 1914 à CARENCY (Pas-de-Calais)

GROSSET Louis

Armée Française, 96e Régiment d'Infanterie
Mort en 1915, à ZILLEBEKE (commune d'Ypres, Belgique)

VIDEMONT Paul

Armée Allemande, 226e compagnie d'intendance
Mort en 1918 à BUZAU (Roumanie)

GUERQUIN Lucien

Armée Allemande, 73e Régiment d'Infanterie
Mort en 1917, en Flandre

VIDEMONT Eugène

Armée Française, 44e Régiment d'Infanterie territorial
Mort en 1915 à MORGEMOULIN (Meuse)



Centenaire de la fin de la première guerre mondiale 1914 - 1918

VIDEMONT Jean-Baptiste

Armée Allemande, 217e Régiment d'Infanterie
Mort en 1916 à SWINIUCHY (Ukraine)

VIDEMONT Paul Nicolas

Armée Française, 6e régiment d'artillerie
Mort en 1916 à SAINT-DIZIER (Haute-Marne)

Victimes civiles :

Charles NICOLAS, blessé mortellement en 1915 alors que l'artillerie française tirait sur la localité de Lorry.

Barbe FARCY, blessée mortellement en 1915 dans la rue par un véhicule militaire allemand.



Source : amf62.fr

Monument à la mémoire du soldat Fortuné POUGET
sur le Froidmont



SAINT NICOLAS

Samedi 1^{er} décembre, la commune de Lorry-Mardigny ouvrait grand sa salle des fêtes pour accueillir le patron des écoliers et des enfants, Saint Nicolas. En attendant sa venue, l'association Compagnie Kéâtous a offert un spectacle de marionnettes très créatif et de qualité « Loulou, le petit roi des bois » qui fit le bonheur des petits, mais également des grands. Saint Nicolas revêtu de son plus bel habit, coiffé de sa mitre et s'appuyant sur sa belle crosse, était venu avec son acolyte le père Fouettard. Généreux, le Saint patron de la Lorraine a remis un paquet de friandises et de chocolats offerts par la municipalité, aux enfants présents. Le père Fouettard de son côté, avec son fagot de baguettes, n'a pas eu à réprimander beaucoup de petits garnements car à Lorry-Mardigny, les enfants sont toujours bien sages... ou presque, qu'on se le dise !



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Chaque année, à l'approche de l'hiver, le monoxyde de carbone est responsable de plusieurs milliers d'intoxications dont une centaine de décès qui peuvent être prévenus par des gestes simples.

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil ou d'un moteur à combustion, par exemple, fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol. Il se diffuse rapidement dans l'environnement.

D'après Santé publique France, la grande majorité des intoxications au monoxyde de carbone a lieu au sein des habitats (86 %). Les trois quarts des intoxications accidentelles domestiques sont en lien avec une installation raccordée de type chaudière, poêle/radiateur ou chauffe-eau.

Les effets d'une intoxication au monoxyde de carbone :

Le monoxyde de carbone (CO) se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure. Le monoxyde de carbone est un gaz asphyxiant qui se fixe sur les globules rouges et les empêche de véhiculer correctement l'oxygène dans l'organisme.

La gravité de l'intoxication dépend de la quantité de CO fixée par l'hémoglobine.

Les premiers symptômes et les plus fréquents sont :

- Maux de têtes
- Nausées
- Vomissements



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Lauréats du concours des maisons fleuries 2018

La municipalité a tenu à remercier pour le fleurissement de leurs façades, différents habitants de la commune, sélectionnés par un jury qui a sillonné les rues des 2 villages.

12 lauréats ont été récompensés pour leurs efforts à embellir notre village, malgré une saison de végétation difficile nécessitant soins et arrosages constants.

Un diplôme a été remis à titre d'encouragement à :

Mme et M. MALJEAN Marie Claude et François
Mme et M. HUCHIN Viviane et Yves
Mme NICLOUT Emilie et M. BANA Emmanuel
Mme et M. GRANDIDIER Marie Hélène et Hervé
Mme et M. KEIB Cathy et David
Mme SCHOTIK Jeanne
Mme ZIMMERMANN Suzanne
Mme SCHAFF Marie et M. RICHARD Sébastien

Le 1^{er} prix a été attribué à Mme et M. SAMSON Françoise et Jean Paul

2^{ème} prix à Mme et M. OUNG Cathy et Franck

3^{ème} prix à Mme et M. GALL Martine et Pascal

4^{ème} prix à Mme et M. MACCHI Chantal et Jean

Le jury tient à remercier toutes les petites mains discrètes qui tout au long de l'année s'attachent à désherber et entretenir les parterres communaux. Il est également à la recherche de personnes souhaitant apporter des regards différents au choix des prochains lauréats.



DÉPART DE SÉVERINE

Séverine est restée fidèle 17 années à son premier emploi comme secrétaire de mairie de la commune de Lorry-Mardigny. Dotée de la discrétion, du sens du travail bien accompli et du relationnel nécessaires, elle a parfaitement su accueillir et renseigner avec le sourire les administrés venant à la mairie.

Ses enfants Marie et Julien devenus grands, consciente que notre commune ne pouvait pas l'employer à plein temps, elle a choisi de se tourner vers le Conseil Départemental pour poursuivre sa carrière professionnelle.

La municipalité a organisé une petite cérémonie à laquelle une assistance nombreuse lui a témoigné ses remerciements et marques de sympathie pour le travail accompli durant toutes ces années.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions, ce dont nous ne doutons pas.

Souhaitons bienvenue à Virginie qui lui succède.



Remise d'un
petit vase-cactus
pour toutes les
années de
complicité.



SÉCURITÉ COMMUNALE

Les déplacements dans la commune, c'est l'affaire de tous

La vitesse excessive des véhicules est un problème récurrent dans les agglomérations. Le respect des 50 km/h n'est pas la préoccupation principale des conducteurs qui confondent souvent « vitesse maximal autorisée » avec « vitesse minimale obligatoire ».

Chacun de nous a pu constater la vitesse exagérée de beaucoup trop de véhicules circulant dans nos rues, malheureusement le plus souvent le fait d'habitants de notre village, trop habitués à leur environnement. A ce constat, s'ajoute la difficulté de se déplacer à pied sur nos trottoirs en toute sécurité.

La problématique pour la municipalité, en responsabilité de la sécurité routière dans notre village, est d'inciter les conducteurs à diminuer la vitesse de leurs véhicules, et rendre l'usage des trottoirs aux piétons.

Les voitures en stationnement sur les trottoirs obligent les piétons, les mamans et les nourrices avec poussettes à utiliser la rue pour circuler. Pour tenter d'apporter des solutions à ces problèmes, tout en mettant à minima la contribution du budget de la commune, le conseil municipal a opté pour les solutions suivantes, mises en œuvre par les conseillers municipaux volontaires.

Dans un premier temps, la vitesse autorisée a été ramenée de 50 km/h à 30 km/h. Si cette mesure n'a pas soulevé l'unanimité de tout le monde, le but espéré est que la vitesse moyenne des véhicules soit au plus près des 30 km/h. Objectif plus raisonnable que les 50 et plus km/h encore trop souvent constatés.

Dans un second temps, nous avons rétabli les priorités à droite dans les intersections du village pour obliger le conducteur pressé à ralentir à l'approche des carrefours. Afin de rappeler la priorité à droite dans ces intersections, nous avons tracé une ligne discontinue sur la voie. Cette ligne n'est pas un « céder le passage » mais un moyen d'alerter visuellement le conducteur qu'il approche d'une priorité.



SÉCURITÉ COMMUNALE

Les déplacements dans la commune, c'est l'affaire de tous (suite)

Dans un troisième temps, afin d'inciter les conducteurs à encore plus de prudence et en même temps libérer les trottoirs, nous avons commencé à créer des chicanes avec places de parking à cheval sur le trottoir et la rue : cela dans le but de réduire la largeur de la chaussée à 5 mètres et libérer un espace suffisant sur le trottoir. Le rétrécissement de la chaussée rend le croisement des véhicules moins confortable et par voie de conséquence oblige les conducteurs à ralentir. Les trottoirs redeviennent praticables pour les piétons et les parents avec poussettes. Ces marquages n'ont été réalisés que «route de la Seille» et «rue de Metz». Ils seront étendus, quand météo et disponibilités le permettront, aux autres rues du village. Ces zones de stationnement seront complétées par la pose de balises, afin de mieux marquer les places créées et les rendre plus visibles de nuit.

Nous rappelons que le stationnement n'est autorisé que sur ces emplacements. Tout véhicule stationné en dehors est susceptible d'être sanctionné.



balise

Pour le cheminement piéton que nous avons créé rue Notre Dame depuis l'église jusqu'à la sortie du village, certains de vous se posent la question de la pertinence d'un tel dispositif. Les raisons sont simples : réduire la largeur de la chaussée, inciter les conducteurs à la prudence, créer un espace permettant aux piétons de se déplacer sur une surface praticable et sécurisée. En attendant l'aménagement prochain des trottoirs de cette rue, cela reste la solution au meilleur rapport efficacité/coût.



En conclusion, tous ces dispositifs et dépenses ne seraient pas nécessaires, si l'ensemble des conducteurs respectait les règles élémentaires du code de la route à savoir une vitesse raisonnable et adaptée à l'environnement urbain.

LIBRE EXPRESSION

L'émergence d'un collectif « **agissons avant qu'il ne soit trop tard** » doit nous rappeler, nous élus de la commune, que la mission publique qui nous a été confiée se fait avec les moyens dont nous disposons. Nous avons fait le choix de limiter la pression fiscale directe et de réévaluer cette dernière uniquement pour des investissements d'intérêts communs. Les « manquements et défaillances » rappelés par ce collectif méritent quelques précisions. On saisit bien, même s'il s'en défend, que le texte du tract est à charge et qu'il ne reprend que trop partiellement les débats et les échanges avec le maire.

Pour les points les plus importants :

- L'étude sur le projet communal va se poursuivre, ce qui en sortira permettra à la prochaine municipalité de décider ou non de sa concrétisation. Le projet sera dimensionné pour ne pas mettre en péril le budget de la commune, notamment pour tenir compte, comme il a été rappelé au collectif, de la baisse des subventions sur travaux de voirie (passant d'environ 60 % à environ 20%). Il faut rappeler que seul le niveau de dépenses (ici maximum) a été martelé par le collectif, sans tenir compte des niveaux de subventions pouvant être attendues.

- Le maire n'a pas l'intention de démolir la salle de l'Amitié à Mardigny, il a rappelé qu'il prend sur lui depuis quelques années, de ne pas faire venir la commission de sécurité, jugeant que les activités qui s'y déroulent, sont nécessaires et qu'il sait que l'association qui l'occupe et le gère n'a pas les moyens financiers de sa mise aux normes.

- La structure de la chaussée de la Ruelle aux Chevaux a été adaptée au trafic au moment de sa création, elle n'a pas supporté les travaux du nouveau lotissement. Toutes les détériorations ne peuvent pas être imputées aux entreprises identifiées. Les travaux d'assainissement ont renforcé une partie de la chaussée, il est prévu de la renforcer totalement ce printemps. Ce qui peut être regrettable, c'est l'absence de coordination avec le lotisseur qui repousse régulièrement la réalisation de sa voirie définitive et son éclairage.

- L'accent est mis sur l'état de la voirie départementale côté Bouxières uniquement. Regardons également l'état de la route de Sabré, de celle menant à Sillegny, soumis à l'augmentation des tonnages et gabarits des véhicules qui les empruntent. Des « pansements » sont réalisés, le Département qui gère son réseau routier a de plus en plus de mal à y consacrer des fonds surtout sur son réseau secondaire. Il faudra prendre l'habitude d'avoir une vitesse adaptée à l'état de la chaussée, surtout lors de croisement.

C'est ensemble qu'on pourra avancer en dépassionnant le débat.

La Municipalité

La parole est maintenant donnée, sous couvert d'une libre expression à un habitant de Lorry-Mardigny :

« A propos du projet de réalisation d'un équipement communal

Pour l'instant celui-ci est nommé de plusieurs manières : Complexe, Espace, Collectif, Citoyen... et bien d'autres encore

Chacun peut en imaginer le nom qui dépendra du contenu que l'on voudra bien y mettre, sachant que tous les mots n'ont pas le même sens.

Depuis le 07 août 2015, la loi NOTRe - Nouvelle Organisation Territoriale de la République -, suite du processus de décentralisation enclenché en 1982, engage une réorganisation des pouvoirs et des compétences des collectivités territoriales dont les communes.

Dans cette logique, les communes se fondent dans les communautés de communes qui fusionnent entre elles avec un seuil minimal obligatoire de population.

Ces mêmes intercommunalités rurales comme la nôtre sont liées entre elles dans des PETER – Pôle d'Equilibre Territorial Rural- outil de coopération de ces mêmes intercommunalités sur les territoires situés hors des métropoles.

Nos intercommunalités dépendent également d'un SCOT -Schéma de Cohérence Territoriale- lieu où se conçoit et se planifie la cohérence intercommunale autour des métropoles notamment en matière d'urbanisme.



LIBRE EXPRESSION (suite)

Tout ceci, ajouté à la baisse des dotations de l'Etat et à l'exportation vers les grandes villes de services publics rendus jusqu'ici par les communes, préfigure ce qui est inscrit dans la loi NOTRE pour les 20 ans à venir.

Les communes vont être vidées progressivement de leurs compétences et des services qu'elles pouvaient rendre en toute proximité.

Il leur restera peut-être, voyons voir, ... l'Etat-Civil, les listes électorales, le pouvoir de fixer les dates de la fête patronale, un maire qui conserve un pouvoir de police car, en cas de difficulté ou de drame, il faudra bien « un lampiste » voire un « bouc émissaire ».

Alors, demain, lorsque ce lieu de vie et de débat entre citoyen qu'est notre commune sera réduit à la portion congrue et que tous les services de proximité se seront de plus en plus éloignés, que nous restera t'il pour notre vie citoyenne, sociale, culturelle ? Nous aurons alors besoin d'un lieu communal de vie, de rencontres sociales, culturelles, de services, d'une salle des fêtes..., c'est à dire d'un ensemble bienveillant reliant les deux villages en sécurité, ouvert aux citoyens, auquel les associations de Lorry-Mardigny pourront contribuer avec les activités et projets qu'elles développent, appuyées et complétées par des partenaires extérieurs répondant à des besoins spécifiques de la population...

Imaginons :

- Des permanences permettant d'éviter la fracture sociale et technologique :
 - d'assistante sociale,
 - d'une association susceptible d'aider les citoyens dans leurs démarches administratives par internet ; aujourd'hui 90% des démarches se font par internet. Demain, ce ne sera certainement pas la mairie qui pourra assurer cette fonction ;
 - d'une association capable d'informer et de former les jeunes et adultes aux dangers de l'informatique source bien souvent de précarité et de proposer un espace de pratique numérique ;
 - des réponses et accompagnements des situations de précarité.
- Des actions d'échanges de connaissances et de lien social
 - « café littéraire » et club de lecture, café associatif/café citoyen, défense des consommateurs, « à compléter par vous-même ».
- Développement d'un circuit court - AMAP, ...

Chacun d'entre nous a la responsabilité de penser ce que Lorry-Mardigny sera dans 20 ans pour nous et nos descendants.

Cet enjeu est loin de besoins immédiats qui méritent bien sûr d'être entendus ou de revendications particulières. Cet avis est le résultat d'échanges avec d'autres citoyennes et citoyens. Je souhaitais vous faire partager ces enjeux de demain.

Bonnes Fêtes

Yves-Marie HUCHIN
yves-marie.huchin@orange.fr »

- Directeur de la publication : Philippe HARDY

- Ont participé : Jean-François GILLES - Guy RAPT - Jacques MACCHI - Yves-Marie HUCHIN - Philippe HARDY
Virginie FRACHE

- Mise en page informatique : Ludovic MAUL

Imprimé par nos soins

